

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un plan d'eau au hameau du plan et d'un réseau neige de culture pour la piste Blanchot - Commune de la Giettaz

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de la Giettaz

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DANGLARD Daniel, Maire

RCS / SIRET

217301233000111

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43° c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 ha.	Aménagement d'un plan d'eau et installation d'un réseau neige de culture sur la piste Blanchots et le secteur débutant de Covagnet, au hameau du Plan

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un lac d'agrément sur la commune de la Giettaz, juste en aval du hameau du plan, et l'installation d'un réseau neige de culture sur la piste Blanchots et le secteur débutant de Covagnet. Le projet s'inscrit dans une optique de sécurisation du ski sur la commune, ainsi que de développement et de diversification des activités touristiques sur la commune.

Le projet prévoit une utilisation "multi-usage" du plan d'eau. Il permettrait de disposer d'une réserve d'eau assurant l'enneigement d'une surface d'environ 3,2ha en hiver et d'un coin de plaisance et de loisir en période estivale. Le projet prévoit également la création d'un coin de restauration et d'un coin ludique en périphérie du lac.

4.2 Objectifs du projet

La commune de la Giettaz veut diversifier son offre touristiques et souhaiterait réaliser un plan d'eau "multi-usage" au hameau du Plan. Le projet à pour objectif de proposer une réserve d'eau pour assurer un enneigement minimal de la piste "Blanchots" et du secteur débutant de Covagnet, afin de garantir l'enneigement des pistes de ski sur son propre secteur, notamment lorsque ce dernier est isolé du reste du domaine skiable "Portes du Mont-Blanc" lors de période de faible enneigement naturel ou de mauvaises conditions météorologiques.

Le projet s'inscrit également dans le cadre d'un plan de développement et diversification des activités touristiques sur la commune de la Giettaz. En effet, le lac aura également pour vocation à servir de plan d'eau ludique et de loisir en période estivale. Ainsi, en périphérie du lac, un espace ludique et un espace de restauration sont également prévus par le projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent :

Pour le lac et sa salle des machines :

- Abattage d'une haie d'arbres, et travaux préparatoires (décapage de la terre végétale, création de fossées en amont de l'ouvrage, création de plateformes d'accrochage, etc) ;
- Terrassements du plan d'eau et drainage sous étanchéité;
- Aménagement d'espaces ludiques et de restauration ;
- Réalisation de la salle des machines.

Pour la prise d'eau, le réseau d'adduction et le réseau neige :

- Mise en place de batardeaux sur l'Arrondine ;
- Création de la prise d'eau dans une partie du lit de l'Arrondine ;
- Décapage de la terre végétale et stockage de celle-ci en bordure de tranchée ;
- Creusement des tranchées (1,50 m de profondeur) avec stockage des matériaux déblayés pour servir à reboucher les tranchées, créant ainsi un emprise travaux d'une largeur de 10 m ;
- Pose des réseaux et remblaiement des tranchées ;
- Remise en place de la terre végétale ;
- Revégétalisation avec un mélange de graines adapté au site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le lac constituera une réserve d'eau permettant un enneigement minimal d'une surface de 3,2 ha (Pistes Blanchots et Covagnet) en absence d'un enneigement naturel suffisant lors de la période hivernale. En période estivale, le lac sera un lieu de plaisance et de loisirs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier Loi sur l'Eau, vraisemblablement au régime d'Autorisation

Le projet est également soumis à déclaration préalable pour l'aménagement du lac, ainsi qu'à permis de construire pour sa salle des machines.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface en eau du plan d'eau :	5 200 m ²
Profondeur du plan d'eau :	6 m
Volume d'eau :	20 000 m ³
Linéaire de réseau neige :	2 034 ml
Linéaire du réseau d'adduction d'eau :	135 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de la Giettaz (73590)
Hameau du Plan

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 31' 41" 73 Lat. 45° 52' 22" 86

Point d'arrivée :

Long. 06° 31' 23" 22 Lat. 45° 52' 36" 54

Communes traversées :

Point de départ (amont) : sommet de la piste Blanchots

Point d'arrivée (aval) : lac d'agrément

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : Chaîne des Aravis (ID MNHN : 820031674)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes, massif des Aravis
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau neige pour la production de neige de culture de la piste des Blanchots traverse une partie de la zone humide "Mouille Rosse et Longue" sur une longueur d'environ 60m. Selon les inventaires des habitats, seule une partie de la zone humide départementale est occupée par une végétation caractéristique de zone humide (jonchaies hautes). Le projet n'impactera pas la jonchaies hautes et traversera la zone humide départementale au droit de la piste 4x4. Des mesures sont mises en place (voir détails au sein de la note complémentaire)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de la Giétaz a été approuvé le 11/09/2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zonage Natura 2000 le plus proches est situé à plus de 2 km au Nord. Il s'agit de la ZPS « les Aravis » (FR8212023), site de la directive Oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans le cours d'eau de l'Arrondine. Diverses mesures seront mises en place en phase travaux : maintien écoulement par mise en place de batardeaux, travaux à sec et précautions vis à vis des risques de pollutions. Le débit minimum biologique de 115 l/s sera respecté par le projet. Une concertation avec les acteurs des usages hydroélectrique de l'eau en aval est déjà en cours pour concilier les prélèvements. Le prélèvement est prévu uniquement en période printanière lorsque les débits dans le cours d'eau sont très élevés, il sera donc peu significatif. L'impact est donc faible. Plus de précisions sont apportées dans la note complémentaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera équilibré en déblais/remblais sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera équilibré en déblais/remblais sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Peu d'espèces faunistique protégées ont été inventoriée sur la zone d'étude, mais de nombreux habitats susceptible d'accueillir la faune sont présents autour du projet de réseau neige. Ces habitats ne seront pas directement impactés. Un dérangement est prévu en phase travaux, mais ils seront décalé après la fin juillet, de façon à éviter tout dérangement durant la période de reproduction. Les habitats impactés sont à faible enjeu écologique (sauf zone humide) et aucun pied de flore protégé n'a été recensé. L'impact est donc considéré comme faible. Plus de précisions sur les impacts et mesures sont apportés dans la note complémentaire
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat ou espèce ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches seront impactés par le travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le plan d'eau consommera un espace naturel agricole de type prairie permanente. Son emprise sera faible à l'échelle des surfaces de prairies présentes sur la commune.</p> <p>Ce secteur étant situé en zone agricole au PLU, la commune de la Giétaz devra procéder à une révision de son PLU pour la rendre compatible avec les travaux et traitera dans ce cadre la perte de cet espace pour l'agriculture.</p> <p>Aucun espace forestier n'est consommé par le projet</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir note complémentaire pour plus de détails.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déplacements uniquement liés à l'utilisation d'engins de chantier en phase travaux.</p> <p>Travaux réalisés en déblais/remblais sur site, limitant ainsi la circulation d'engins.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux généreront du bruit mais cet impact est temporaire.</p> <p>Travaux réalisés en déblais/remblais sur site, limitant ainsi la circulation d'engins.</p> <p>Les activités ludiques autour du plan d'eau sont susceptibles d'être source de bruit, mais uniquement en journée.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de terrassement peuvent être à l'origine de vibrations. Cet impact est temporaire, le temps des travaux.</p> <p>Pas de vibrations en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Travaux uniquement diurne.</p> <p>Pas d'éclairage du site prévu.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux, du fait de l'utilisation d'engins de chantier généreront temporairement l'émission de polluants dans l'air. Cet impact est temporaire lié à la phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le plan d'eau consommera un espace naturel agricole de type prairie permanente. Son emprise sera faible à l'échelle des surfaces de prairies présentes sur la commune.</p> <p>Ce secteur étant situé en zone agricole au PLU, la commune de la Giétaz devra procéder à une révision de son PLU pour la rendre compatible avec les travaux et traitera dans ce cadre la perte de cet espace pour l'agriculture.</p> <p>Aucun espace forestier sylvicole n'est consommé par le projet</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets suivants sur la commune sont susceptibles d'avoir un impact cumulé avec le projet :

- Amélioration de la piste Blanchots (réalisé en 2020) : cumul du remaniement du terrain naturel
- Projet hydroélectrique sur l'Arrondine (projet déposé en 2020, a priori non réalisé à ce jour) : cumul des prélèvements dans l'Arrondine.

Plus de précisions sont apportés dans la note complémentaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction sont détaillées et précisées au sein de la note complémentaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures d'évitement et de réduction mise en place par le projet, combinée avec sa viabilité à l'horizon moyen au regard du changement climatique (voir note complémentaire), mais aussi au faible impact sur les milieux terrestres, et à la réalisation prochaine d'un dossier Loi sur l'eau au régime d'autorisation pour une bonne prise en compte des impacts sur l'hydrologie et les milieux aquatiques, et la perte peu significative d'espaces agricole qui sera qui plus est considérée dans la révision du PLU de la commune, il est considéré que le projet ne doit pas être soumis à autorisation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus